

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2018

Date de convocation et d'affichage : 24/09/2018	L'an deux mille dix-huit le neuf octobre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes
Nombre de conseillers	le Conseil Municipal légalement convoqué le 24 septembre 2018
En exercice : 18	s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck
Présents : 11	BRETEAU, maire
Votants : 13	

PRESENTS : MMES et MM. BAILLY Jacky, FERNANDES Armino, HUBERT Florence, JARNO Nathalie, LEBOUC Jacky, PINEAU Béatrice, ROBIN Murielle, ROPARS Martine, SERCEAU Gilles, VAYER Nadège

ABSENTS ET EXCUSES :

M LELASSEUX Patrick qui donne pouvoir à M LEBOUC Jacky

Mme MULLARD Stéphanie qui donne pouvoir à M BRETEAU Franck

M CHANTEPIE Mickaël, M DAVID Laurent, Mme TOMMERAY Hélène, Mme ROLLAND Céline, M ROUILLARD Guillaume

Mme Béatrice Pineau a été élue secrétaire de séance

I AMENAGEMENT DES TERRAINS ET VESTIAIRES DE FOOTBALL : PROJET COMMUN AVEC PRUILLE-LE-CHETIF

Le maire expose aux conseil municipal les éléments suivants, qui font suite à plusieurs réunions ayant pour thème les équipements de football des communes de Saint-Georges-du-bois et de Pruillé-le-Chétif :

Les associations de football de Pruillé-le-Chétif et de Saint-Georges-du-Bois ont fusionné pour former le F.C.S.G.P. (Football Club Saint Georges Pruillé).

Les membres de l'association ont pris contact avec les élus des deux communes pour exposer leurs besoins relatifs à la mise aux normes et à la modernisation des équipements.

Les élus des deux communes se sont rencontrés pour échanger sur l'opportunité d'apporter une réponse conjointe aux demandes de l'association.

Lors de ces échanges, les élus ont partagé le constat que des aménagements étaient devenus nécessaires sur les différents sites.

Plusieurs rencontres, réunissant les élus des deux communes et des membres de l'association, ont ensuite été organisées pour partager les enjeux d'un projet mutualisé.

Il a notamment été constaté :

- la nécessité de disposer d'un terrain d'honneur aux normes à Saint Georges du Bois ;
- un éclairage insuffisant et une médiocre qualité du terrain d'entraînement à Saint Georges du Bois ;
- le mauvais état du vestiaire à Saint Georges du Bois ;
- un besoin d'extension du vestiaire de Pruillé le Chétif (création d'un club « house ») ;
- une dégradation importante des vestiaires du stade de la Varenne (Pruillé le Chétif) ;
- une insuffisance du drainage du terrain d'honneur à Pruillé le Chétif ;
- l'absence de terrain d'entraînement (éclairé) à Pruillé le Chétif.

Les discussions menées entre les élus des deux communes et des représentants du club de football ont fait apparaître la nécessité d'envisager des travaux pour remédier aux dégradations constatées.

Ces travaux pourraient être réalisés dans le cadre d'une programmation pluriannuelle, définie en fonction des priorités discutées entre élus et les dirigeants du club, et de l'obtention des financements.

Le portage des investissements par le SIVOM du BOCAGE CENOMANS avec la création d'un collège spécifique et une modification des statuts a été évoqué lors des rencontres entre les deux communes.

Le conseil municipal donne son accord sur les propositions ci-dessus, et décide en conséquence :

- de rédiger une convention de fonctionnement entre les deux communes ;
- de lancer les études ainsi que le montage financier dès 2019 ;
- de financer ces projets au moyen d'une clef de répartition à hauteur de 60% pour Saint-Georges-du-Bois et de 40% pour Pruillé-le-Chétif ;
- de créer un comité de suivi composé d'élus des deux communes et de représentants du Club de football.

II VIDEOSURVEILLANCE DES BATIMENTS PUBLICS

Une rencontre avec des représentants de la gendarmerie a permis d'évoquer la possibilité d'installation d'un réseau de vidéosurveillance de la voie publique.

Le conseil municipal décide de poursuivre la réflexion avec la gendarmerie et autorise le maire à lancer une étude sur le sujet.

Par ailleurs, le maire indique qu'il étudie également l'installation d'une alarme anti-intrusion pour les bâtiments communaux avec code personnel et liaison à une centrale, dans le cadre d'une location.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur ce projet.

III PLAN VELO DU PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS DE LE MANS METROPOLE

Le Plan vélo de Le Mans Métropole prévoit la création de deux voies cyclables à Saint-Georges-du-Bois : sur la route du Pavillon et sur la route du Haras.

Ces créations seraient réalisées moyennant la mise en sens unique pour les automobiles fréquentant ces voies, pour permettre la création d'une piste cyclable sécurisée sur la largeur de chaussée rendue disponible.

Le maire expose par ailleurs que la réalisation de ce projet est prévue pour 2030.

Le conseil municipal fait observer que cette réalisation, qui ne nécessite aucune acquisition foncière, doit voir le jour avant cette date.

Il convient en effet de répondre à la demande croissante de liaisons douces.

Le conseil municipal donne un avis favorable sur ce projet, mais émet un avis défavorable sur l'échéancier prévu.

IV DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Le chapitre de dépenses de fonctionnement concernant la rémunération du personnel risque d'être légèrement insuffisant, du fait des nombreux arrêts maladie et des remplacements qu'il a fallu trouver.

La commune a perçu en contrepartie des remboursements plus importants que prévus au titre de l'assurance du personnel.

En conséquence, le conseil municipal décide de prendre la décision modificative budgétaire suivante :

Recettes de fonctionnement	article 6419	10 000 €
Dépenses de fonctionnement	article 6413	10 000 €

V SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

L'association Football Club de St-Georges-Pruillé a procédé elle-même à la réparation du sol à l'entrée des douches des vestiaires et a fait l'avance des frais.

Le conseil municipal décide de verser une subvention exceptionnelle au FC d'un montant de 217,67 Euros afin de compenser le montant des dépenses effectuées.

VI AUGMENTATION DE L'HORAIRE HEBDOMADAIRE D'UN AGENT DE LA COMMUNE

Le maire propose d'augmenter l'horaire de l'un des agents administratifs de la mairie, actuellement sur un poste d'adjoint administratif avec un horaire hebdomadaire de 16 heures.

Cet agent a été recruté en janvier 2016, et travaille depuis cette date à l'accueil de la mairie et de l'agence postale, à la comptabilité, à la confection du bulletin municipal et à l'animation du site internet.

Dans la perspective de départs en retraite d'ici quelques années, Il est proposé que l'intéressée puisse se former pour assurer d'autres tâches, financières et administratives.

Le conseil municipal donne un avis favorable à ce projet, et propose d'augmenter l'horaire de l'adjoint administratif concerné à hauteur d'un temps complet.

Il autorise le maire à saisir le Comité Technique Paritaire pour avis.

VII CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION SUR LE MANS METROPOLE INTEGRANT LES ORIENTATIONS EN MATIERE DE LOGEMENT

Le cadre législatif fait maintenant obligation aux EPCI, lorsqu'un Quartier Prioritaire Politique de la Ville existe sur leur territoire, d'adopter une Convention Intercommunale d'Attribution.

Le Mans Métropole a adopté le 12 avril 2018 une CIA intégrant des orientations en matière de logement à l'issue d'une concertation avec l'Etat, les bailleurs sociaux, les communes membres.

C'est ce document, qui fixe des orientations en matière d'attribution des logements sociaux pour une durée de 6 ans, avec l'objectif de développer l'offre sur toutes les communes de la communauté urbaine.

Le conseil municipal approuve la Convention Intercommunale d'Attribution sur Le Mans Métropole intégrant les orientations en matière de logement.

VIII RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DU MANS METROPOLE

Le maire présente le rapport d'activité 2017 de Le Mans Métropole.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, approuve le rapport d'activités 2017.

IX COMMUNICATION : MISE EN PLACE D'UNE APPLICATION POUR TELEPHONE

Monsieur Armindo Fernandes, conseiller municipal chargé d'étudier la mise en place d'une application pour téléphone, expose aux conseillers le contenu de ce dispositif.

Il s'agit de permettre aux administrés qui le souhaitent d'être informés en temps réel d'évènements catégorisés, mais aussi de consulter la population sur des projets sélectionnés par la municipalité, et d'obtenir plus facilement des informations d'ordre général.

Il est précisé que les personnes qui téléchargeront l'application feront le choix d'être contactées ou non, et sélectionneront les rubriques qui les intéressent.

Le conseil municipal décide de mettre en place cette application, et retient le devis de la société My Mairie, pour un abonnement annuel de 1500 euros HT la première année, et de 1800 Euros HT les années suivantes.

Le maire informe par ailleurs que les statistiques de fréquentation du site internet montrent une moyenne mensuelle de plus de 1000 visites.

X AMELIORATION DE L'ACOUSTIQUE DE LA CANTINE

Une société de conseil a fait des préconisations pour l'amélioration de l'acoustique de la cantine scolaire.

Il s'agit d'installer 73 panneaux dans la salle de restauration et les autres parties du bâtiment.

Deux entreprises ont été consultées.

Madame Florence Hubert fait observer qu'elle n'a pas obtenu de réponse de ces entreprises sur la possibilité de laver régulièrement ces panneaux qui seront exposés à la saleté.

Le conseil municipal, par 12 voix pour et 1 abstention, se prononce en faveur de ces travaux, et retient le devis de la société BCC pour un montant de 9563 Euros HT.

XI AFFAIRES DIVERSES

1) Participation citoyenne

Ce dispositif proposé par la gendarmerie consiste à inciter les citoyens à effectuer des signalements dans le but de prévenir la délinquance.

Un gendarme référent dispose d'une ligne directe et peut être contacté par les administrés.

Le conseil municipal débat de l'opportunité de mettre la Participation Citoyenne en œuvre.

Certains conseillers attirent l'attention sur les risques de délation.

Une réunion publique sera organisée à la fin du mois de janvier prochain.

Si les administrés se montrent intéressés, la commune étudiera une éventuelle mise en œuvre du dispositif.

2) Polleniz

Monsieur Gilles Serceau présente la possibilité pour les administrés de faire appel au réseau syndical professionnel Polleniz, rattaché au FDGDON, en cas de découverte de nids de frelons ou de guêpes.

Avant toute intervention, un référent local juge de l'opportunité de faire venir une des sociétés référencées par Polleniz.

Le conseil municipal accepte de participer à hauteur de 50% du montant de l'intervention avec un plafond de 100 Euros par intervention.

Il autorise le maire à signer la convention à intervenir avec Polleniz, et désigne Monsieur Gilles Serceau comme référent local.

3) Service civique

Le maire informe de l'arrivée de la personne recrutée au titre du service civique, pour l'espace culturel.

4) Portes ouvertes pour les bâtiments communaux

Madame Florence Hubert propose d'organiser une journée portes ouvertes des bâtiments communaux, le jour des vœux du maire.

Le conseil municipal manifeste son intérêt pour cette idée.

Séance levée à 20H45